

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 à 19H30

Présents : Mesdames Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND, Messieurs Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Bertrand GROS, Alain MEYERS et Pascal OGIER.

*Les Conseillers présents forment la totalité des membres en exercice.
Monsieur Oliver CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif Commune 2024
- Cession chemin de Serre d'Habran
- Travaux supplémentaires appartement communal
- Nouvelle tarification repas cantine année scolaire 2025/2026
- Cuisine appartement communal
- Peinture entrée mairie
- Travail des Commissions
- Questions diverses (demande food truck, guinguette, lotissement de l'abbaye)

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - COMMUNE

Le Compte Administratif 2024 de la commune est présenté par Marie-Josée GAUBERT, 1^{ère} adjointe. A part un excédent qui sera reporté sur le Budget Primitif 2025, il n'y a pas de remarques particulières.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ CESSION CHEMIN DE SERRE D'HABRAN

La mairie a été sollicité par Monsieur BROCHIER et Madame CALSAT au sujet du chemin menant à leur propriété afin d'en faire l'acquisition. Le notaire en charge de ce dossier a indiqué qu'il n'était pas possible de vendre à l'euro symbolique sans avoir calculé au préalable la valeur vénale du terrain. Donc, après calcul, cette valeur est estimée à 660 €. Il conviendra également indiquer des contreparties comme l'entretien du chemin, du fossé et des frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Monique PECOT demande s'il y a d'autres propriétaires. La réponse est non.

Pascal OGIER pense qu'il ne faut pas se préoccuper d'une éventuelle absence d'entretien si le chemin n'est plus propriété communale. La réponse est oui mais il est obligatoire d'inscrire des contreparties à cette cession pour justifier de la vente à l'euro symbolique.

Bertrand GROS ne voit pourquoi il faut indiquer une valeur vénale. La réponse est que l'on n'a pas le choix.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Mair indique des travaux supplémentaires doivent être réalisé dans le logement communal (changement d'une porte abimée, suppression d'une cheminée, doublage à faire, etc....). L'entreprise JR Cuisine et Bain a fourni un devis à ce sujet.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ NOUVELLE TARIFICATION REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire indique que des incohérences ont été mises à plats et que la cantine accuse un déficit de 15 000 €. Il est donc nécessaire de réévaluer les tarifs. Lors d'une réunion entre St Gervais et Bonlieu, il a été décidé que le prix pour un adulte devrait passer de 6 € à 6.60 €, celui pour les encadrants de 7 € à 7.25 €, etc..... Les montants indiqués sur la délibération qui va être votée ce soir sont donc ceux qui ont été décidés lors de cette réunion.

Bertrand GROS se demande si avec les prix vus à cette réunion permet un rééquilibrage. La réponse est presque oui.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Cuisine appartement communal

Monsieur le Maire présente différentes couleurs de cuisine proposées par le magasin BUT (gris, vert et bleu) et le choix se porte sur le modèle en gris. Toutefois, Monsieur le Maire veut faire modifier le plan de travail. La cuisine sera posée par le vendeur. Bertrand GROS propose d'aller voir un autre vendeur comme So Cook et de demander des devis à d'autres magasins. Monsieur le Maire pense que c'est une bonne idée mais indique la date de pose du magasin BUT est le 26 mai ! Alain MEYERS rappelle qu'il va falloir faire le DPE (Diagnostic de Performance Energétique).

Concernant la gestion de la location de l'appartement, il faudra réfléchir si cette tâche sera attribuée à une agence immobilière ou si la commune s'en chargera elle-même.

Peinture entrée mairie

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès d'un artisan pour faire refaire la peinture de l'entrée du bâtiment menant à l'appartement car celle-ci n'a pas été refaite depuis plusieurs années. Vu la physionomie des lieux, il faut installer un échafaudage et cela coûte cher. Ces travaux pourraient se faire en septembre.

Demande d'un food-truck

Une personne, gérante d'un food-truck, a demandé à pouvoir vendre sur la commune et à bénéficier d'un branchement électrique. Il pourrait lui être proposé soit un branchement forain (coût 1 500 € à la charge de la commune), soit un branchement sur la mairie mais soumis à une redevance, soit il se débrouille seul. Dans tous les cas, il faudra lui signaler qu'il ne pourra pas venir le mardi et le jeudi. A suivre.

Guigette de Montélimar Agglo

Emmanuelle CHAPELON, présidente du Comité des Fêtes, informe l'assemblée que l'association a trouvé un food truck pour la manifestation mais qu'il reste à trouver une scène, des places et un branchement suffisant. Montélimar Agglo proposant cet événement, il n'y aura aucun impact économique pour la commune.

Voirie lotissement de l'Abbaye

La Région ne donnera pas de subvention pour refaire la voirie du lotissement de l'Abbaye. Les travaux semblent donc compromis pour l'instant.

Divers

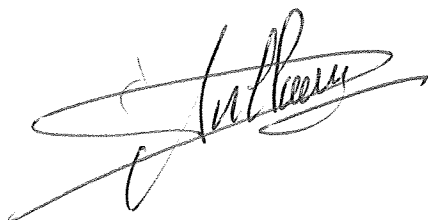
Le portique a été posé au terrain de jeux et le panier de basket également (sur une surface en béton). Concernant le changement de la porte du logement communal, nous sommes en attente du devis.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 08 avril 2025 à 19h00.

Fin de séance à 21 h 30

Signature du Maire :
Allain DORLHIAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Allain DORLHIAC', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.

Signature du secrétaire de séance :
Oliver CASE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Oliver CASE', with a large, sweeping flourish extending from the bottom right.